



16 janvier, 2006

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Député de Borduas
535, boulevard Laurier, Bureau 304
Beloeil (Québec), J3G5E9
Tél. : (450) 464-5505, Téléc.: (450) 464-4335
jpcharbonneau@assnat.qc.ca

M. Charbonneau ;

Merci de nous avoir fait part du projet de construction du pipeline Saint-Laurent que la compagnie Ultramar a l'intention de construire entre les villes de Lévis et de Montréal. Ce projet mérite une attention particulière et suscite certaines réserves de la part du Centre de la Nature dans sa forme actuelle à cause de son impact sur les boisés de notre région.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis 5 ans, le Centre de la Nature a mené plusieurs études sur les boisés régionaux en collaboration avec l'Université McGill. Nous avons identifié de nombreux boisés d'un grand intérêt écologique qui forment des corridors forestiers reliant le mont Saint-Hilaire aux autres grands boisés de la Vallée du Richelieu. Ces corridors forestiers sont essentiels pour le maintien de l'intégrité écologique du mont Saint-Hilaire car ils permettent aux animaux mais également aux graines et au pollen de circuler sur de grandes distances et assurent ainsi le maintien de la biodiversité. Un atlas de conservation des boisés de la région du Richelieu a d'ailleurs été produit sur CD-ROM pour fournir cette information à ceux et celles chargés de l'aménagement de notre territoire.

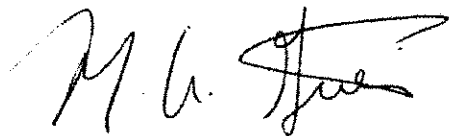
Pour qu'une région comme la notre demeure intègre sur le plan écologique, le territoire devrait être couvert d'environ 30 pourcent de forêt. Nous sommes malheureusement en dessous de ce seuil car il ne reste qu'environ 17 pourcent de boisés dans la MRC de la Vallée du Richelieu. Dans ce contexte, vous comprendrez que chaque boisé compte et mérite une attention particulière.

Pour remédier au phénomène de déboisement et de perte de milieux naturels, le Centre de la Nature a intensifié ses activités de conservation volontaire. Nous avons ainsi acquis, avec le consentement des propriétaires, plus de 20 hectares de boisés autour

de la Réserve naturelle Gault de l'Université McGill au mont Saint-Hilaire. Ces quelques 13 propriétés acquises par voie de dons ou d'achats ont une valeur de plus de 500 000 \$ et ont bénéficié de l'aide financière du Gouvernement du Québec ainsi que de la grande générosité des citoyens de la région qui ont cotisé au «Fonds de protection des milieux naturels de la Réserve de la biosphère du mont Saint-Hilaire».

Le projet actuel de pipeline nécessitera la coupe de plusieurs dizaines mêmes centaines d'hectares de boisés. Ce projet vient ainsi annuler les efforts entrepris et les investissements fait pour protéger les boisés de la région par le Centre de la Nature, ses partenaires et l'état québécois. Un tracé plus cohérent par rapport à la conservation des boisés s'impose. Il nous semble que des alternatives existent et pourraient atténuer l'impact du pipeline sur nos boisés.

La mise en œuvre d'un projet qui minimisera de façon optimale les impacts sur l'environnement et les boisés nous semble impératif pour le développement durable de notre région. Il nous fera plaisir de vous assister dans la recherche d'un tel compromis afin de préserver la nature qui donne à notre vallée des attraits aussi distinctifs. Veuillez croire, M. Charbonneau, en notre entière collaboration.



Marc-André Guertin, M.Sc.
Coordonnateur à la conservation



Fonds de protection
des milieux naturels
MONT SAINT-HILAIRE

Pipeline Saint-Laurent de la compagnie Ultramar

Scénarios possibles

Concrètement il faut :

Il faut évaluer concrètement la pertinence du tracé de pipeline à l'aide d'un tracé (format électronique) et de nos données sur la qualité des boisés (format électronique) avant de prendre une décision ou d'appuyer un tracé plutôt qu'un autre.

De façon générale, je crois qu'il faut favoriser l'usage des servitudes existantes tout en évitant les Villes pour des raisons de sécurité;

Scénario 1 : Utiliser l'emprise d'Hydro Québec sous les lignes de haute tension ;

Scénario 2 : Rénover et utiliser le gazoduc qui passe tout au long de l'autoroute 20 ;

Advenant qu'il faille passer par les bois (un scénario vraiment sous optimal), il faut :

Scénario 3 : Éviter absolument les boisés de niveau 1 à 3 identifié dans l'Atlas de conservation des boisés de la région du Richelieu. Pour les boisés qui seront coupé, d'une part compenser les propriétaires expropriés pour les boisés coupés et d'autre part compenser l'état / la communauté par le billet d'une contribution à un fonds régional de conservation des boisés (ex. Fonds de protection des milieux naturels de la réserve de la biosphère du mont Saint-Hilaire) pour permettre à la région d'atteindre éventuellement le seuil régional 30 % de boisés. Cette cotisation devrait se faire à raison de 15 000 \$ l'hectare de boisés coupés en zone verte et 80 000 \$ / hectare de boisés coupés en zone blanche. C'est-ce que vaut un projet d'acquisition à l'hectare dans la région ! Le développement durable prend en considération les besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir à leurs besoins. La compensation ou le développement de projet compensatoire est une façon de réaliser un développement durable.

En visant une double compensation comme le 3^e scénario possible et en le chiffrant, je crois que l'on valorise les milieux naturels et que l'on incite les promoteurs à évaluer des scénarios plus efficaces (servitudes actuelles).

Il existe bon nombre de scénarios possibles constitués de variantes présentées ci-dessus et prenant en considération des contraintes spécifiques.

Projet de Pipelines - Saint-Laurent

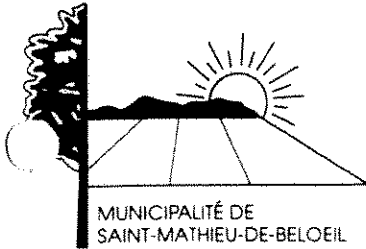
Réunion du 17 mars 2006

Nom	Titre	Société	Téléphone	Télécopie	Courriel
Billie Plante	Préfet	MRC Vallée du Richelieu	450-464-0339	450-464-3827	mrcvtr@vallee-du-richelieu.ca
Yvonne Savaria	Directrice générale	Ville de McMasterville	450-467-3580	450-467-2493	
Bernard Roy	Directeur général	MRC Vallée du Richelieu	450-464-0339	450-464-3827	mrcvtr@vallee-du-richelieu.ca
François Sénécal	Conseiller à l'aménagement	MRC Vallée du Richelieu	450-464-0339	450-464-3827	mrcvtr@vallee-du-richelieu.ca
Jacques Caron	Chargé de projet - SCR	MRC Vallée du Richelieu	450-464-0339	450-464-3827	j.caron@vallee-du-richelieu.ca
Isabelle Roy	Préfet et mairesse de Ste-Julie	MRC Lajemmerais	450-922-7111	450-583-3592	info@mrclejimmerais.qc.ca
Jacques Lafrance	Directeur général	MRC Lajemmerais	450-583-3301	450-583-3592	info@mrclejimmerais.qc.ca
Françoise Morin-St-Bernard	Préfet	MRC Les Maskoutains	450-774-3141	450-774-7161	admin@mrsmaskoutains.qc.ca
Jacques Michaud	Directeur général	MRC Les Maskoutains	450-774-3141	450-774-7161	admin@mrsmaskoutains.qc.ca
François Leclerc	Directeur à l'aménagement	MRC Les Maskoutains	450-774-3141	450-774-7161	admin@mrsmaskoutains.qc.ca
Robert Beaudry	Maire	Ville de St-Marc-sur-Richelieu	450-584-2258	450-584-2795	clerjoye@aci.ca
Marcel Bernard	Conseiller	Ville de St-Charles-sur-Richelieu	450-584-3484	450-584-2965	marmarie@videotron.ca
Jean Paquette	Maire	Ville de St-Mathieu-de-Beloeil	450-467-7490	450-467-2999	reception@munstmathbel.ca
Chantal Morissette	Inspecteur municipal	Ville de St-Mathieu-de-Beloeil	450-467-7490	450-467-2999	reception@munstmathbel.ca
Michel Burelle	Conseiller	Ville de St-Mathieu-de-Beloeil	450-467-7490	450-467-2999	reception@munstmathbel.ca
Simon Lacoste	Maire	Ville de St-Arnabde	450-649-3555	450-922-0728	starnabde@biz.videotron.ca
Jean-Robert Grenier	Maire	Ville de Calixa-Lavallée	450-583-6470	450-583-5508	calixalavallee@yahoo.ca
Claude Roger	Maire	Ville de La Présentation	450-796-2317	450-796-1707	lapresentation@mrcmaskoutains.qc.ca
Richard Marois	Président	CREM	450-446-0662	450-446-1162	president@crem.ca
Jim Routier	Coordonnateur au développement durable	CREM	450-446-0662	450-446-1162	jroutier@crem.qc.ca
Marc-André Guertin	Coordonnateur à la conservation	Centre de la nature Mont-Saint-Hilaire	450-467-1755	450-467-8015	marc.andre@centrenature.qc.ca
Jubert Chamberland	Président	COVABAR	450-446-8030	450-464-8854	info@covabar.qc.ca
Marcel Comiré	Coordonnateur	COVABAR	450-446-8030	450-464-8854	info@covabar.qc.ca
René Walaszczyk	Président	UPA St-Hyacinthe	450-774-9154	450-778-3797	
Simon Trépanier	Agent syndical	Fédération de l'UPA Saint-Hyacinthe	450-774-9154	450-778-3797	simontrepanier@upa.qc.ca
France Beaudry	Présidente	Syndicat de l'UPA Ceinture verte	P. 215		
Michel Lacharité		Syndicat des propriétaires forestiers	450-584-3598		
			450-679-0530		
			P. 8425		
Patrick Brissette	Propriétaire	Comité de citoyens			patrick.brissette@sympatico.ca
Michel Trudeau	Propriétaire	Comité de citoyens			

Projet de Pipeline à Saint-Laurent

Réunion du 17 mars 2006

Loger Petit	Propriétaire	Comité de citoyens	450-584-3989 514-977-0885			
Louise Charron	Propriétaire	Comité de citoyens	450-467-1779			ccld@videotron.ca
André Dion	Député	Comité St-Hyacinthe	450-771-7143	450-774-5660		ldion@assnat.qc.ca
Maure Rodrigue	Attachée politique	Bureau de Léandre Dion	450-771-7143	450-774-5660		lrodriguez@assnat.qc.ca
Marie Moreau	Député	Comité Marguerite d'Youville	450-641-2748	450-641-0689		pmoreau@assnat.qc.ca
Christine Brodeur		Syndicat de la Vallée dorée	450-792-3656			linor@ntic.qc.ca
Patrick Van Velzen		Syndicat de Varennes	450-655-9893 514-820-1025	450-655-0002		
Louis Bergeron	Directeur développement	Ultramar	514-499-6069	514-499-6432		louis.bergeron@ultramarc.ca
Louis Forget	Vice-président	Ultramar	514-499-6442	514-499-6432		louis.forget@ultramarc.ca
Bruno St-Laurent	Ingénieur	Ultramar	514-499-6227	514-499-1981		bruno_st-laurent@ultramarc.ca
Michel Martin	Gérant - Affaires publiques	Ultramar	514-499-6211	514-499-6432		michel.martin@udainc.com
Yves Michon	Ingénieur forestier	Groupe conseil UDA	450-584-2207	450-584-2523		pymichon@udainc.com
Louise Veilleux	Ingénieur et agronome	Groupe conseil UDA	450-584-2207	450-584-2523		cveilleux@udainc.com
Stéphane Bergeron	Député	Comité de Verchères	1-800-652-4419	450-652-3713		sbergeron@assnat.qc.ca
Yvonne Duplin	Attachée politique	Bureau de Stéphane Bergeron	1-800-652-4419	450-652-3713		dduplin@assnat.qc.ca
Jean-Pierre Charbonneau	Député	Comité de Borduas	450-464-5505	450-464-4335		jpcharbonneau@assnat.qc.ca
France Rouillard	Attachée politique	Bureau de Jean-Pierre Charbonneau	450-464-5505	450-464-4335		frouillard@assnat.qc.ca



Le 28 juin 2006

L. Beliveau
CF.

Monsieur Bruno St-Laurent
Ultramar Ltée,
2200, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3A 3L3

Objet: Tracé de contournement sud du boisé de Verchères

Monsieur,

Par la présente, nous voulons vous informer que le tracé ci-haut mentionné comporte une contrainte majeure puisque celui-ci traverse un terrain que nous venons d'acquérir afin d'y construire des bassins pour une usine d'épuration des eaux usées.

Ces lots sont les P-299 et P-300, et nous prévoyons également l'expansion dans les années futures qui devrait se situer sur le lot P-301; nous vous demandons donc de reconsidérer ces éléments dans le tracé alternatif proposé afin de ne pas nuire à nos installations d'utilités publiques.

Veuillez agréer, Monsieur Saint-Laurent, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Doris Parent, g.m.a.
Directrice générale

DP/hi

c.c. M. Louis Forget, Pipeline Saint-Laurent

p.j. copie de plan

Le 6 juillet 2006

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Député de Borduas
535, boulevard Laurier, bureau 304
Beloeil (Québec) J3G5E9

Monsieur le Député,

Nous nous permettons d'intervenir auprès de vous aujourd'hui relativement à notre projet de construction d'un pipeline qui devrait relier notre raffinerie de Lévis à notre centre de distribution situé à Montréal-Est.

Depuis le début de l'année, nous vous avons eu le plaisir de vous rencontrer à trois reprises afin de vous faire une description aussi complète que possible de notre projet, maintenant connu sous le nom de Pipeline Saint-Laurent. Nous devons vous remercier de l'ouverture et de la compréhension que vous avez manifestée à l'égard de ce dossier.

La meilleure indication de cette ouverture réside très certainement dans le fait que la troisième rencontre, qui a eu lieu le 17 mars avec le Regroupement de la Montérégie, a été provoquée à votre initiative.

Celle-ci nous a permis de nous adresser aux intervenants locaux et municipaux les plus susceptibles d'être concernés par la réalisation de notre projet. Plus particulièrement, nous avons pu échanger avec des gens préoccupés par la protection du Boisé de Verchères et leur faire part des contraintes auxquelles nous devons faire face et des voies de solution que nous avons retenues pour ce secteur particulier.

Certains participants à la rencontre nous ont alors indiqué avoir l'intention de se pencher plus avant sur la problématique particulière que pose le passage de notre pipeline relativement à la protection du boisé. Depuis, nous avons appris qu'un comité a été formé par le Regroupement afin d'étudier des alternatives possibles aux tracés que nous avons retenus.

De notre côté, toujours à la recherche de solutions de moindre impact tant sur les populations que sur l'environnement, nous avons poursuivi nos propres études et avons apporté des changements significatifs aux solutions que nous avons présentées à la rencontre du 17 mars.

Fort de ces informations nouvelles, nous avons tenté à plusieurs reprises de rencontrer les représentants du Regroupement ou du comité créé pour se pencher sur notre projet. Pour toute réponse, on nous a indiqué ne pas souhaiter nous rencontrer maintenant, mais plus tard, lorsqu'ils seraient en mesure de nous soumettre leurs propres alternatives.

C'est pour cette raison que nous intervenons auprès de vous aujourd'hui pour solliciter votre intercession.

...2

Nous souhaitons rencontrer le groupe afin, d'abord, de leur soumettre les modifications que nous avons apportées au projet. Elles sont susceptibles d'avoir un impact sur les diverses options actuellement à l'étude par le comité. Ensuite, au cours des derniers mois, nous avons recueilli une multitude de données scientifiques et techniques qui doivent nécessairement être prises en compte pour arrêter un choix sur un tracé de moindre impact tant sur les populations que sur l'environnement. Enfin, il ne faut surtout pas oublier qu'un pipeline est un ouvrage d'une seule tenue et qu'il ne peut malheureusement pas être considéré indépendamment segment par segment d'une partie du territoire à l'autre. Partout, nous devons rechercher le moindre impact, mais nous devons également arriver globalement à un impact minimum de l'ouvrage de son point de départ à son point d'arrivée.

Notre objectif ultime est d'en arriver à un projet acceptable tant d'un point de vue social qu'environnemental. Nous voudrions aussi éviter que le Regroupement de la Montérégie travaille sur des alternatives qui risquent de s'avérer non viables, parce qu'il n'aura pas en mains un ensemble de données essentielles.

S'il vous était possible d'amener les membres du Regroupement, ou plus particulièrement ceux du comité, à nous rencontrer dans les meilleurs délais possibles, nous vous en serions fort reconnaissants.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le vice-président,
Affaires publiques et gouvernementales



Louis Forget

- c. c. M. Stéphane Bergeron, député de Verchères
- M. Léandre Dion, député de St-Hyacinthe
- M. Louis Bergeron, directeur principal, Développement des affaires et Gestion des terminaux, Ultramar Ltée



C.C. Louis Bergeron
Michel Hébert
Catherine Auckin

Jean-Pierre Charbonneau
Député de Borduas
Porte-parole de l'opposition en matière de Santé

Beloeil, le 7 juillet 2006

Monsieur Louis Forget, vice-président
Ultramar
2200, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3A 3L3

Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre du 6 juillet, je tiens à vous informer que M. Charbonneau est présentement en vacances. Vous avez toutefois l'assurance que votre correspondance sera portée à son attention dès son retour.

Déjà, je peux vous informer que le 25 août prochain votre offre sera soumise au grand comité que vous avez déjà rencontré. Pour sa part, le comité technique a suspendu ses travaux jusqu'au 22 août à cause de la période des vacances. Ce dernier doit présenter le résultat de ses travaux aux élus qui auront alors le loisir de mesurer les étapes à venir et d'évaluer s'ils doivent prolonger ou modifier le mandat du comité technique.

Dans cette foulée, votre lettre fera partie des éléments à prendre en compte. À ce niveau, je peux vous assurer que M. Charbonneau continuera à jouer son rôle de médiateur mais que les décisions finales ne lui appartiennent pas.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

F. Rouillard
par France Rouillard
adjoindte au député

c.c. : M. Stéphane Bergeron, député de Verchères
M. Léandre Dion, député de Saint-Hyacinthe

Auclair, Katerine

Objet: TR: Report de la rencontre prévue le Mardi 29 août 2006

Importance: Haute

De : François Senécal [mailto:francois.senecal@vallee-du-richelieu.ca]

Envoyé : vendredi, 25 août 2006 11:58 AM

À : BSL-St-Laurent; UDA-Veilleux; 'Ultramar-auclair'; Bergeron, Louis; BEL-Maire; MCM-Maire-préfet; MSH-Maire; SAR-Maire; SCR-Maire; SMB-Maire; SMR-Maire

Objet : Report de la rencontre prévue le Mardi 29 août 2006

Madame, Monsieur,

La présente a pour objet de vous aviser que la **réunion prévue mardi, le 29 août 2006 relative au dossier « Pipeline Ultramar » est annulée**. Une autre rencontre avec les directeurs de projets de la société Ultramar et les élus concernés sera prévue cet automne. La date restera toutefois à déterminer.

Veuillez agréer, mes salutations distinguées



François Senécal, coordonnateur à l'aménagement

630 rue Richelieu
Béloeil, Qc
J3G 5E8
(450) 464-0339

QC-6 Page 2-3. L'initiateur de projet a-t-il rencontré ou a-t-il l'intention de rencontrer les 5 % de municipalités qui n'avaient pas encore été rencontrées? Quelles sont les municipalités qui n'ont pas été rencontrées? L'initiateur prévoit-il rencontrer des représentants de la Communauté Métropolitaine de Montréal afin de connaître leurs préoccupations face à la réalisation du projet, dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement métropolitain? Et a-t-il l'intention de rencontrer le comité technique interrégional des MRC de la Vallée-du-Richelieu, de Lajemmerais et des Maskoutains?

Tel que précisé à la page 2-1 du Volume 1 de l'étude d'impact sur l'environnement, les responsables du projet Pipeline Saint-Laurent se sont formellement engagés à informer et consulter les représentants des autorités réglementaires et les individus concernés par l'éventuelle implantation d'un pipeline qui relierait la raffinerie d'Ultramar à Lévis à son terminal de Montréal-Est. À ce jour, des représentants de toutes les municipalités touchées ont été rencontrés lors des rencontres avec les municipalités régionales de comté ou lors de rencontres individuelles des villes, municipalités ou agglomérations.

Des représentants de la Communauté Métropolitaine de Montréal ont été rencontrés le 23 mars 2005 et ceux de la Communauté Métropolitaine de Québec le 5 avril 2005. Aucune préoccupation particulière n'est ressortie lors de ces rencontres.

Suite à la création du comité technique interrégional des MRC de la Vallée-du-Richelieu, de Lajemmerais et des Maskoutains, Ultramar a tenté à plusieurs reprises de rencontrer les membres de ce comité mais sans succès. Par contre, on doit souligner que plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentants des MRC de la Vallée-du-Richelieu et de Lajemmerais et des municipalités membres de ces MRC depuis le début de l'année 2006. De nouvelles rencontres sont prévues au cours des prochaines semaines.

Chapitre 3 Description du milieu récepteur

QC-7 Page 3-9. À la figure 5 (section 3.3.5), le bassin versant de la rivière aux Ormes est en fait celui de la rivière du Chêne et celui de la rivière du Chêne est celui de la Petite rivière du Chêne.

À la figure 5, Volume 2, le bassin versant identifié « Aux Ormes » doit être corrigé pour « Du Chêne » alors que celui nommé « Du Chêne » devrait se lire « Petite Rivière du Chêne ».

QC-8 Y a-t-il des prises d'eau municipales dans ces bassins versants?

Selon les informations colligées dans le cadre de la description de la zone à l'étude, il n'y aurait pas de prises d'eau municipales dans ces bassins.



Le 12 octobre 2006

Monsieur Jean Bernier, président
Société Ultramar Ltée
2200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3L3

ENVOI PAR COURRIEL
kathleen_poirier@ultramar.ca

Objet : **Assemblée de concertation du Comité concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu (COVABAR)**

Bureau
du *Président*

Monsieur,

Nous tenons à vous remercier d'avoir accepté de participer à une démarche de concertation en autorisant votre entreprise à rencontrer le Conseil de concertation du Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) dont le mandat premier consiste à protéger la santé des écosystèmes aquatiques et, par conséquent, assurer la protection de la santé publique.

C'est dans une approche d'ouverture et d'échanges harmonieux que nous accueillons vos représentants lors de cette rencontre le samedi 14 octobre 2006 au :

Centre communautaire de McMasterville
255, rue Constable, McMasterville

*Président
Coordinateur
du
Regroupement
des
organisations
de bassin
versant
du Québec
(ROBVQ)
2002-2003*

Nous échangerons donc entre nous afin de convenir de la meilleure façon de faire, reconnaissant, à priori, l'eau comme patrimoine collectif des québécois.

Enfin, nous vous proposons une courte mise en contexte que nous joignons à la présente, laquelle nous sommes persuadés, servira à encadrer nos échanges et à faciliter l'émergence de consensus valorisant la ressource eau tout en respectant les principes du développement durable.

Nous profitons de l'occasion pour souligner la collaboration de madame Auclair qui nous a facilité la mise en place de cette importante démarche pour notre collectivité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre vive collaboration et l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Hubert Chamberland,
architecte et urbaniste

c.c. Madame Katerine Auclair, coordonnatrice
p.j.

**PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS
DE LA SOCIÉTÉ ULTRAMAR
au
CONSEIL DE CONCERTATION DU COVABAR
tenu au
Centre communautaire de McMasterville
255, rue Constable
Samedi le 14 octobre 2006 à 9 h**

MISE EN CONTEXTE

La société Ultramar est invitée par le COVABAR à présenter à son Conseil de concertation l'ensemble des interventions reliées au passage d'une infrastructure de transport de produits pétroliers sur le territoire du bassin versant de la rivière Richelieu.

Cette rencontre a pour objectif de permettre à la société Ultramar de faire état de sa volonté de respecter les principes de développement durable pour toutes les interventions qu'elle se propose de réaliser sur le territoire écosystémique du bassin versant de la rivière Richelieu.

Les grands principes qui guident l'approche d'une démarche de développement durable :

1. MAINTENIR et AMÉLIORER la santé physique et mentale des personnes
2. PROTÉGER l'équilibre de la biodiversité des territoires
3. RESPECTER le seuil de tolérance des écosystèmes
4. GARANTIR l'équité inter et intra générationnelle
5. ASSURER l'harmonisation esthétique du cadre bâti avec la beauté du paysage naturel existant
6. CONNAÎTRE et CONTRÔLER les risques de toute technologie actuelle ou future
7. RESPONSABILISER tous les intervenants dans le but de créer la solidarité recherchée

PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS
DE LA SOCIÉTÉ ULTRAMAR
AU CONSEIL DE CONCERTATION DU COVABAR
Samedi le 14 octobre 2006
(suite)

Dans ce contexte, la société Ultramar est invitée à considérer des aspects qui concernent plus spécifiquement les impacts négatifs que peuvent provoquer ses interventions.

C'est parce que l'eau est présente non seulement dans la rivière Richelieu et ses tributaires, mais aussi sur l'ensemble du territoire du bassin versant que le COVABAR considère la pertinence de cette rencontre de concertation.

Le mandat du COVABAR émane de la Politique nationale de l'eau (PNE) adoptée le 26 novembre 2002, laquelle reconnaît prioritairement l'urgence de gérer les activités et les usages de façon intégrée par bassin versant sur les territoires de 33 rivières du Québec, incluant celui de la rivière Richelieu. La PNE cible les enjeux suivants :

1. **reconnaître** l'eau comme patrimoine collectif des Québécois;
2. **assurer** la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques;
3. **gérer** l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable.

Dans le cadre de la présente démarche de concertation, la société Ultramar se doit donc de démontrer comment les infrastructures qu'elle se propose d'aménager, ainsi que le type d'entretien qu'elles exigeront, respectent les principes du développement durable reliés aux aspects suivants :

- a) la protection et la valorisation de la ressource eau sur le territoire du bassin versant
- b) l'intégrité de la rivière Richelieu elle-même
- c) tous les cours d'eau qui sont ses tributaires
- d) l'ensemble des milieux humides et les écosystèmes aquatiques nécessaires à la qualité d'une eau potable
- e) les écosystèmes complémentaires et garants d'une qualité d'eau potable que sont les marais, les marécages et les tourbières, et qui renferment de riches milieux de vie, tout en jouant un rôle essentiel dans l'épuration naturelle des eaux.
- f) les boisés, parties structurantes des écosystèmes aquatiques et qui assurent la pérennité des habitats fauniques et floristiques tout en maintenant l'équilibre harmonieux des milieux humides
- g) l'intégrité de la nappe phréatique et la qualité de l'eau qui y circule
- h) les espèces floristiques et fauniques en danger
- i) et conséquemment la santé des humains qui habitent le territoire du bassin versant.

LIMINAIRE

Le principal mandat du COVABAR consiste à élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) pour l'ensemble du territoire du bassin versant dans le but de solutionner et prévoir les conflits d'usages avec la ressource eau selon une démarche respectueuse d'un développement **durable, viable, soutenable et continu.**

Afin de faciliter l'atteinte de consensus, un certain nombre de pistes d'échanges sont proposées :

1. **Les mesures d'atténuation** lors de l'implantation et l'aménagement des infrastructures;
2. **les milieux naturels** structurant l'écosystème hydrique du bassin versant;
3. la protection et la valorisation des **espèces aquatiques et floristiques** nécessaires à la qualité de l'eau;
4. **l'impact des déflagrations, des fuites ou des accidents** sur les milieux naturels, les écosystèmes et la ressource eau;
5. **la conservation et la valorisation des boisés** (superficies forestières) du territoire du bassin versant;
6. l'impact de la **construction des infrastructures** mêmes, du dégagement de l'emprise de l'entretien du réseau et des travaux accessoires (vannes de sectionnement) sur les milieux humides; les boisés, la ressource eau et la santé des écosystèmes des humains qui habitent le bassin versant;
7. l'impact de **l'augmentation des circulations hors du réseau routier existant** sur les milieux de vie naturels (faune et flore) et la ressource eau;
8. l'impact des infrastructures sur le **paysage et la vocation récréotouristique** près des plans d'eau;
9. dans le cas où certains impacts négatifs sont impossibles à réduire ou à éliminer totalement, quelles sont les **mesures compensatoires envisagées** relativement à la protection des écosystèmes aquatiques, des boisés, des milieux humides de la qualité de l'eau, du paysage, du patrimoine naturel et culturel du bassin versant.

(30)

Le président du COVABAR
Hubert Chamberland,
architecte et urbaniste
Pour le Conseil de concertation
(450) 467-8962



ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE CONCERTATION DU COVABAR

14 octobre 2006 à 9 h 00

ORDRE DU JOUR

1. 9 h 00 **Ouverture de l'assemblée**
Présentation de l'animateur de la rencontre et des membres du C.C.

2. 9 h 15 **Projet du pipeline Saint-Laurent de la compagnie Ultramar**
 - ❖ Explications du déroulement de la rencontre;
 - ❖ Présentation du projet par Ultramar;
 - ❖ Échanges avec les membres du C.C.

3. 10 h 45 **Départ des représentants de la compagnie Ultramar**

Conclusion

- 11 h 15 **Pause**

4. 11 h 30 **Projet de jumelage des OBV Charente et Richelieu**
 - ❖ Compte-rendu de la mission # 3 en Charente;
 - ❖ Réaction des membres de la mission # 4 en Richelieu;
 - ❖ Jumelage (suite aux 4 missions).

5. 12 h 30 **Mot de la fin et levée de l'assemblée**

**CONSEIL DE CONCERTATION (C.C.)
DU COVABAR 2006-2007**

COLLÈGE	REPRÉSENTANTS	NOM	SUPPLÉANT
Milieu municipal (14 postes)	MRC du Haut-Richelieu	Gilles Dolbec	Ginette Bieri
	MRC de la Vallée-du-Richelieu	Robert Beaudry	À être nommé
	MRC du Bas-Richelieu	Olivar Gravel	À être nommé
	MRC Rouville	Patrice Viens	Jacques Ladouceur
	Autres MRC	À combler	À combler
	Autres MRC	À combler	À combler
	Municipalité : St-Mathias-sur-Richelieu	Jocelyne Deswarte	À être nommé
	Municipalité : Saint-Valentin	Luc Van Velzen	À être nommé
	Municipalité : Sorel-Tracy	Corina Bastiani	Michel Berthiaume
	Municipalité : Saint-Antoine-sur-Richelieu	Roger Paquette	Michel Rioux
	Municipalité : Saint-Blaise-sur-Richelieu	Christine Madison	Ginette Bieri
	Municipalité : Carignan	Louise Lavigne	À être nommé
	Municipalité : Lacolle	Robert Patenaude	Lise Brouillard
	Municipalité :	À combler	À combler
Milieu agricole (8 postes)	Fédération de l'UPA de St-Hyacinthe	René Walaszczyk	France Beaudry
	Fédération de l'UPA St-Jean-Valleyfield	Louis Simard	À être nommé
	Syndicat de base Beau Vallon	Gérard Beauchemin	À être nommé
	Syndicat de base de la région de Sorel	Yvan Beauchemin	À être nommé
	Syndicat de base Ceinture Verte	France Beaudry	Yvon Lambert
	Syndicat de base Varenne	Albert Chagnon	À être nommé
	Syndicat de base Venise	Martin Reid	À être nommé
	Syndicat de base Prévert	Pierre Waridel	Réjean Bessette
Milieu économique (8 postes)	Hydro-Québec	À combler	À combler
	Bassin en Fête	Claude Demers	Karine Marois
	Mouton Village	Richard Fontaine	À être nommé
	Aquatech soc. de gestion de l'eau inc.	Jean-Guy Cadorette	Pierre Mathieu
	CLD de la Vallée-du-Richelieu	Patrick Sabourin (à être validé)	À être validé
	Ferme horticole Dion et père	Sébastien Dion	À être nommé
	Auberge Harris	Françoise Boucher-Boutin	À être nommé
	Turbines éoliennes ESTA	Jean-Pierre Binda	À être nommé
Organismes régionaux à vocation sectorielle (8 postes)	Centres de santé et de services sociaux (CSSS)	À être nommé	À être nommé
	Tourisme Montérégie	À être nommé	À être nommé
	Conseil montréalais de la culture et des communications	À être nommé	À être nommé
	Loisir et sport Montérégie	Mario Chamberland (à être validé)	À être nommé
	Comité régional d'économie sociale de la Montérégie (CRES)	À combler	À combler
	Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie)	Benoit Paré	Claude Brochu
	Conseil régional du bio-alimentaire de la Montérégie	À combler	À combler
	Fédération québécoise de la faune de la Montérégie	Gilles Jacques	À être nommé
	Agence forestière de la Montérégie	Michel Lacharité (à être validé)	À être nommé

Corridor patrimonial (3 postes)	Corridor patrimonial Champlain Bas-Richelieu	Marc Mineau	À être nommé
	Corridor patrimonial Champlain Vallée-du-Richelieu	Claude Leblanc	À être nommé
	Corridor patrimonial Champlain Haut-Richelieu	À être nommé	À être nommé
Environnement et faune (5 postes)	Parc Canada	Réjean Malo	À être nommé
	Mouvement écologique du Haut-Richelieu	Brigitte Létourneau	Maxime Tremblay
	Groupe actif en Environnement	Jean-Guy Payette	Josée Goudreau
	CIME du Haut-Richelieu	Renée Gagnon	Jacques Morazain
	Centre de la nature du Mont-Saint-Hilaire	Patrice Juneau	À être nommé
Social et organismes communautaires (4 postes)	Escadrille de plaisance Fort Saint-Jean	Serge Ouimet	À être nommé
	Syndicat des Professionnels de comm. scol. du Sud de la Montérégie	Michel Sainte-Marie	À être nommé
		À combler	À combler
		À combler	À combler
Milieu de l'éducation (3 postes)	Commission scolaire des Patriotes	Suzanne Chartrand (à être validé)	À être validé
	Collège / Cégep : Sorel-Tracy	Fabienne Desroches	Serge Dauphinais
	Université de Sherbrooke	À combler	À combler
Patrimoine et histoire (3 postes)	Muséobus	Odette Gariépy	Gilles Grégoire
	Musée du Haut-Richelieu	François Lafrenière	À être nommé
	Société d'histoire des Riches-Lieux	À confirmer	À confirmer
Milieu des professionnels (4 postes)	Ingénieur et agronome	François Boutin	À être nommé
	Architecte et urbaniste	Hubert Chamberland	À être nommé
	Agronome	Michel Carignan	À être nommé
	Urbaniste	Yves Deshaies	À être nommé
Citoyens et citoyennes (4 postes)		Daniel Cyr	À être nommé
		Mario Bégin	À être nommé
		Marc-André Houle	À être nommé
		Harm W. Sloterdijk	À être nommé
Unité de voisinage et les chantiers en milieu urbain (5 postes)	Ville de Beloeil	Pierre Verret	Réginald Gagnon
	Ville d'Otterburn Park	André Morisset	À être nommé
	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	À être validé	À être validé
	Ville de Sorel-Tracy	À être validé	À être validé
	Ville de Lacolle	Robert Patenaude	À être nommé
Unités de voisinage et les chantiers en milieu rural (5 postes)		Réjean Bessette	À être nommé
		Raymond Blain	À être nommé
	Club agroenvironnement La Vallière	À être nommé	À être nommé
	Club Action Billion	Lucien Tétrault	À être nommé
	Club Consersol Vert Cher	Michelle Breton	Sébastien Rioux
Aînés (3 postes)	Vallée-du-Richelieu	Onil Perrier	Berthe Chayer
	Haut-Richelieu	Roger Thériault	À être nommé
	Bas-Richelieu	À être nommé	À être nommé
Jeunes (3 postes)	Vallée-du-Richelieu	David Dubois	Julie Tremblay
	Vallée-du-Richelieu	Chantale Chatelain	À être nommé
	Haut-Richelieu	Marie-Pierre Maurice	Karine Boulet

Mise à jour : 25 septembre 2006

Observateurs

Députés du gouvernement du Québec	(Haut-Richelieu)		
	(Vallée-du-Richelieu)	Jean-Pierre Charbonneau	Député de Borduas
	(Bas-Richelieu)		
	(Vallée-du-Richelieu)	Stéphane Bergeron	Député de Verchères
Députés du gouvernement du Canada		Claude Bachand	Député de Saint-Jean
	(Haut-Richelieu)		
	(Vallée-du-Richelieu)	Yves Lessard	Député de Chambly-Borduas
	(Bas-Richelieu)		

Nombre d'observateurs / députés – huit (8) sièges au C.C.

Huit (8) sièges d'observateurs avec droit de parole et sans droit de vote sont réservés au conseil de concertation aux députés ou les personnes désignée des gouvernements du Canada et du Québec.

Les députés du gouvernement du Canada ou les personnes désignées représentant les onze (11) comtés fédéraux se trouvant en tout ou en partie sur le territoire du Bassin versant peuvent déléguer quatre (4) membres au C.C. à titre d'observateurs et que trois (3) de ces quatre (4) membres proviennent respectivement des trois sous-régions du Bassin versant, à savoir : le Haut-Richelieu, la Vallée du Richelieu et le Bas-Richelieu.

Les députés du gouvernement du Québec ou les personnes désignées représentant les douze (12) comtés provinciaux se trouvant en tout ou en partie sur le territoire du Bassin versant peuvent déléguer quatre (4) membres au C.C. à titre d'observateurs et que trois (3) de ces quatre (4) membres proviennent respectivement des trois sous-régions du Bassin versant, à savoir : le Haut-Richelieu, la Vallée du Richelieu et le Bas-Richelieu.

Ministères (Répondants régionaux)	Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)	Sylvain Primeau	France Ratel
	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	Gérard Lavoie	
	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP)	Jacques Cardinal	
	FAPAQ	Michel Letendre	
	Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)	Raynald Charrier	
	Ministère des Transports (MTQ)	André Delage	Normand Leblond
	Ministère de la Sécurité publique (MSP)	Éric Houde	

Nombre d'observateurs / ministères

Des d'observateurs avec droit de parole et sans droit de vote sont réservés au conseil de concertation aux représentants de ministères des gouvernements du Canada et du Québec.

Projet de Pipel... Saint-Laurent

Réunion du 17 mars 2006

Nom	Titre	Société	Téléphone	Télécopie	Courriel
Jilles Plante	Préfet	MRC Vallée du Richelieu	450-464-0339	450-464-3827	mrcvr@vallee-du-richeheu.ca
Lyne Savaria	Directrice générale	Ville de McMasterville	450-467-3580	450-467-2493	mrcvr@vallee-du-richeheu.ca
Bernard Roy	Directeur général	MRC Vallée du Richelieu	450-464-0339	450-464-3827	mrcvr@vallee-du-richeheu.ca
François Sénécal	Conseiller à l'aménagement	MRC Vallée du Richelieu	450-464-0339	450-464-3827	j.caron@vallee-du-richeheu.ca
Jacques Caron	Chargé de projet - SCR	MRC Vallée du Richelieu	450-464-0339	450-464-3827	info@mrclejemerrais.gc.ca
Suzanne Roy	Préfet et maîtresse de Site-Julie	MRC Lajemmerais	450-922-7111	450-583-3592	info@mrclejemerrais.gc.ca
Gaëtan LaFrance	Directeur général	MRC Lajemmerais	450-583-3301	450-583-3592	admin@mrclejemerrais.gc.ca
Franche Morin-St-Bernard	Préfet	MRC Les Maskoutains	450-774-3141	450-774-7161	admin@mrcmaskoutains.gc.ca
Gabriel Michaud	Directeur général	MRC Les Maskoutains	450-774-3141	450-774-7161	admin@mrcmaskoutains.gc.ca
François Lestage	Directeur à l'aménagement	MRC Les Maskoutains	450-774-3141	450-774-7161	admin@mrcmaskoutains.gc.ca
Robert Beaudry	Maire	Ville de St-Marc-sur-Richelieu	450-584-2258	450-584-2795	clerjove@aei.ca
Marcel Bernard	Conseiller	Ville de St-Charles-sur-Richelieu	450-584-3484	450-584-2965	marnarie@videotron.ca
Jean Paquette	Maire	Ville de St-Mathieu-de Belleil	450-467-7490	450-467-2899	reception@munstnathbel.ca
Chantal Morissette	Inspecteur municipal	Ville de St-Mathieu-de-Beloell	450-467-7490	450-467-2899	reception@munstnathbel.ca
Michel Burelle	Conseiller	Ville de St-Mathieu-de-Beloell	450-467-7490	450-467-2899	reception@munstnathbel.ca
Simon Lacoste	Maire	Ville de St-Amable	450-649-3555	450-922-0728	stamable@biz.videotron.ca
Jean-Robert Grenier	Maire	Ville de Calixa-Lavallée	450-583-6470	450-583-5508	calixalavallee@yahoo.ca
Claude Royer	Maire	Ville de La Présentation	450-796-2317	450-796-1707	lapresentation@mrcmaskoutains.gc.ca
Richard Marois	Président	CREM	450-446-0662	450-446-1162	president@crem.ca
Jim Routier	Coordonnateur au développement durable	CREM	450-446-0662	450-446-1162	jroutier@crem.gc.ca
Marc-André Guertin	Coordonnateur à la conservation	Centre de la nature Mont-Saint-Hilaire	450-467-1755	450-467-8015	marc.andre@centrenature.gc.ca
Hubert Chamberland	Président	COVABAR	450-446-8030	450-464-8854	info@covabar.gc.ca
Marcel Comiré	Coordonnateur	COVABAR	450-446-8030	450-464-8854	info@covabar.gc.ca
René Walaszczuk	Président	UPA St-Hyacinthe	450-774-9154	450-778-3797	
Simon Trépanier	Agent syndical	Fédération de l'UPA Saint-Hyacinthe	450-774-9154	450-778-3797	simontrepanier@upa.gc.ca
France Beaudry	Présidente	Syndicat de l'UPA Ceinture verte	450-584-3598		
Michel Lacharité		Syndicat des propriétaires forestiers	450-679-0530		
Patrick Brissette	Propriétaire	Comité de citoyens			patrick.brissette@sympatico.ca
Michel Trudeau	Propriétaire	Comité de citoyens			

Projet de Pipeline et Saint-Laurent

Réunion du 17 mars 2006

Roger Petit	Propriétaire	Comité de citoyens	450-584-3989 514-977-0885			ccld@videotron.ca
Claude Charron	Propriétaire	Comité de citoyens	450-467-1779			ldion@assnat.qc.ca
Léandre Dion	Député	Comité St-Hyacinthe	450-771-7143	450-774-5660		hrodriguez@assnat.qc.ca
Laure Rodriguez	Attachée politique	Bureau de Léandre Dion	450-771-7143	450-774-5660		pmoreau@assnat.qc.ca
Pierre Moreau	Député	Comité Marguerite d'Youville	450-641-2748	450-641-0689		lmor@ntic.qc.ca
Liette Brodeur		Syndicat de la Vallée dorée	450-792-3656			
Patrick Van Velzen		Syndicat de Varennes	450-655-9893 514-820-1025	450-655-0002		
Louis Bergeron	Directeur développement	Ultramar	514-499-6069	514-499-6432		louis.bergeron@ultramar.ca
Louis Forget	Vice-président	Ultramar	514-499-6442	514-499-6432		louis.forget@ultramar.ca
Bruno St-Laurent	Ingénieur	Ultramar	514-499-6227	514-499-1981		bruno-st-laurent@ultramar.ca
Michel Martin	Gérant - Affaires publiques	Ultramar	514-499-6211	514-499-6432		michel.martin@ultramar.ca
Pierre-Yves Michon	Ingénieur forestier	Groupe conseil UDA	450-584-2207	450-584-2523		pymichon@udainc.com
Claude Veilleux	Ingénieur et agronome	Groupe conseil UDA	450-584-2207	450-584-2523		evailleux@udainc.com
Stéphane Bergeron	Député	Comité de Verchères	1-800-652-4419	450-652-3713		sbergeron@assnat.qc.ca
Diane Duplin	Attachée politique	Bureau de Stéphane Bergeron	1-800-652-4419	450-652-3713		dduplin@assnat.qc.ca
Jean-Pierre Charbonneau	Député	Comité de Borduas	450-464-5505	450-464-4335		jcharbonneau@assnat.qc.ca
France Rouillard	Attachée politique	Bureau de Jean-Pierre Charbonneau	450-464-5505	450-464-4335		frouillard@assnat.qc.ca

Auclair, Katerine

De: Auclair, Katerine
Envoyé: mardi, 13 février 2007 09:36 AM
À: 'Isavaria@municipalitemcmasterville.qc.ca'
Objet: Pipeline Saint-Laurent - demande de rencontre

Mme Savaria

À la suite d'une discussion avec monsieur Louis Bergeron d'Ultramar, monsieur Plante aimerait organiser une rencontre au sujet du projet Pipeline Saint-Laurent. Serait-il possible de me rejoindre afin que l'on puisse trouver une date au début mars qui conviendrait à tous.

Merci de votre collaboration

Katerine Auclair

Coordonnatrice aux communications
Pipeline Saint-Laurent
(514) 499-6147



**Fédération de l'UPA
de Saint-Hyacinthe**

**L'Union des
producteurs
agricoles**

*P.C. Louis Beaudry
KATHLEEN
MICHAEL MONTON*



Le 1^{er} septembre 2005

Monsieur Louis Forget
Vice-président Affaires publiques et gouvernementales
Pipeline Saint-Laurent
2200, ave McGill College
Montréal (Québec) H3A 3L3

OBJET : Position de la Fédération régionale de l'UPA de Saint-Hyacinthe concernant le tracé du projet Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar

Monsieur,

Suite à la recommandation des syndicats de base de notre région qui sont concernés par le projet **Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar**, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe a pris position quant au tracé privilégié par votre compagnie.

Vous trouverez en pièce jointe le communiqué de presse précisant notre position.

Nous aurons l'occasion d'en rediscuter lors des prochaines rencontres du comité technique provincial.

Si vous avez des questions d'ici là, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

France Beaudry

France Beaudry, responsable du dossier
Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar

C.C. Claude Veilleux, UDA



Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

3800, boul. Casavant Ouest, Saint-Hyacinthe, Qc J2S 8E3
Tél. : 450-774-9154 – Télécopieur : 450-778-3797 – Courriel : st-hyacinthe@upa.qc.ca

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Projet de pipeline d'Ultramar

L'UPA de Saint-Hyacinthe plaide pour l'emprise existante près de l'autoroute

Saint-Hyacinthe, le 31 août 2005 — En collaboration avec les 6 syndicats de base concernés, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe demandera à Ultramar d'utiliser l'emprise de la compagnie Esso, le long de l'autoroute 20, dont l'oléoduc n'est plus en service, pour enfouir son pipeline entre Québec et Montréal.

La compagnie pétrolière Ultramar désire construire en 2007-2008 un pipeline d'environ 40 centimètres de diamètre et de 250 km de long afin de relier sa raffinerie de Saint-Romuald à ses installations de Montréal-Est. Au total, environ 650 propriétaires seraient concernés par le tracé privilégié par Ultramar, dont environ 180 uniquement sur le territoire de l'UPA de Saint-Hyacinthe, qui correspond à celui de la Montérégie-Est.

Protégeons le sol arable

Le tracé privilégié par la pétrolière est contigu à celui des deux lignes de 735 kV d'Hydro-Québec qui traversent les municipalités de Sainte-Hélène, Saint-Simon, Saint-Hyacinthe, La Présentation, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil. « L'emprise d'Hydro-Québec mesure déjà 150 mètres de large en plein sol arable. Le projet d'Ultramar élargirait l'empiètement de 25 mètres supplémentaires. Donc, sur près de 175 mètres de large, il serait impossible de construire quoi que ce soit, c'est énorme », soutient France Beaudry, productrice agricole et responsable du dossier pour la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe.

Un tuyau inutilisé

C'est pourquoi la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, qui n'est pas contre le projet de pipeline d'Ultramar, propose à la pétrolière d'utiliser la servitude de la compagnie Imperial Oil Entreprise LTD (ESSO) autorisant déjà le passage de conduites de pétrole. « Cette emprise contient un pipeline qui n'est plus en service depuis plusieurs années! Pourquoi ne pas utiliser ce tracé? Cela permettrait de maintenir la position de la Fédération régionale de l'UPA voulant que le territoire agricole soit réservé en priorité aux activités agricoles », fait valoir Mme Beaudry.

Les producteurs, qui ont à l'époque permis qu'on construise un oléoduc dans leurs champs, ont eu à subir les conséquences liées à une telle infrastructure. Ils ont notamment dû adapter leur méthode de culture et revoir leurs réseaux de drainage.

Réduire les conséquences

Ce n'est pas pour rien que le pipeline d'Imperial Oil Entreprise LTD (ESSO) a été installé stratégiquement au bout des terres cultivées, et non au beau milieu. C'était pour réduire les impacts négatifs sur les activités agricoles. Ce n'est pas la cas avec le tracé actuellement privilégié par Ultramar sur le territoire de l'UPA de Saint-Hyacinthe.

Photo

France Beaudry, membre de l'exécutif de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, a dirigé les consultations entre les syndicats concernés de l'UPA.

-30-

Source : Martin Archambault, agent d'information, poste 213



Syndicat de l'UPA de Rouville

Marieville, le 23 septembre 2005

*c.c. L. Bergeron
K.A. Elia*

Aux responsables du tracé du nouveau pipeline St-Laurent
Ultramar Ltée
2200 avenue McGill College
Montréal (Qc) H3A 3L3

Objet : Opposition au projet

Chers responsables du projet du nouveau pipeline St-Laurent,

Par la présente, je désire vous signifier que le Syndicat de l'UPA de Rouville est **contre** toute implantation d'un pipeline sur nos terres agricoles.

Un pipeline (servitude d'Esso) est déjà en place et ne sert plus. Trop d'inconnus nous réservent l'implantation d'un nouveau pipeline pour nos générations futures. Notre société devrait se pencher sur d'autres alternatives comme l'éthanol et le bio-carburant.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Caroline Noël, agronome
Caroline Noël, secrétaire

Pour les administrateurs du Syndicat de l'UPA de Rouville



**Fédération de l'UPA
de Saint-Hyacinthe**

**L'Union des
producteurs
agricoles**

Saint-Hyacinthe
Le 6 octobre 2005



M. Louis Forget

Monsieur Louis Forget, vice-président
Affaires publiques et gouvernementales
Pipeline Saint-Laurent
2200, ave McGill College
Montréal (Québec) H3A 3L3

OBJET : Proposition de rencontre afin de discuter du tracé du pipeline Saint-Laurent

Monsieur,

Suite aux diverses rencontres tenues depuis avril dernier à propos du projet Pipeline Saint-Laurent, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe désire rencontrer votre équipe afin de discuter plus précisément du tracé que vous privilégiez présentement.

Cette rencontre d'une demi-journée pourrait se tenir à nos bureaux, dans la semaine du 17 ou du 24 octobre prochain.

Bien vouloir contacter Simon Trépanier, agent syndical à la Fédération régionale, afin de lui fournir vos possibilités de date.

En attendant de recevoir votre disponibilité, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Simon Trépanier
Simon Trépanier
Agent syndical, pour :

France Beaudry, élue porteuse du dossier
Membre de l'exécutif de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe



Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8E3
Téléphone : (450) 774-9154
Télécopieur : (450) 778-3797

Saint-Hyacinthe
Le 19 octobre 2005

Monsieur Louis Forget, vice-président
Affaires publiques et gouvernementales
Pipeline Saint-Laurent
2200, ave McGill College
Montréal (Québec) H3A 3L3

OBJET : Ordre du jour de la rencontre afin de discuter du tracé du pipeline Saint-Laurent

Monsieur,

Vous retrouverez, en fichier joint, la proposition d'ordre du jour pour notre rencontre de lundi prochain. Vous serez invité à présenter la première partie du point 4, c'est à dire la « présentation du tracé privilégié » et la « présentation de l'alternative ESSO ».

Les objectifs visés par la rencontre sont les suivants :

- Bien connaître le tracé privilégié par la pétrolière;
- Engager une discussion avec Ultramar sur une alternative au tracé privilégié.

À cet effet, il pourrait être intéressant que vous apportiez une dizaine de copies des cartes 7, 8, 9 et 10 du document intitulé « étude des variantes », document déposé à la Confédération de l'UPA le 12 septembre dernier, lors de la rencontre de travail. Sur ces cartes, on y retrouve les tracés alternatifs qui permettent de contourner Saint-Hyacinthe ainsi que Beloeil. Nos discussions porteront en majeure partie sur ces aspects. La distribution de cartes à tous facilitera les échanges.

On vous attend donc pour 14 heures, le lundi 24 octobre prochain.

D'ici notre rencontre, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Simon Trépanier
Agent syndical, pour :

France Beaudry, élue porteuse du dossier
Membre de l'exécutif de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe



Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8E3
Téléphone : (450) 774-9154
Télécopieur : (450) 778-3797

Projet d'ordre du jour

Date de rencontre	Le lundi 24 octobre 2005
Heure de rencontre	À compter de 13 h 30
Lieu de rencontre	Fédération régionale de Saint-Hyacinthe, salle Richelieu
Invités à la rencontre	- Membres du comité technique régional à 13 h 30 - Représentants d'Ultramar à partir de 14 h 00
OBJET	Suivi régional du projet pipeline Saint-Laurent d'Ultramar

1. Ouverture et lecture de l'ordre du jour
2. Dépôt de l'historique du dossier et du compte rendu de la dernière rencontre
3. Rappel des objectifs de la rencontre avec Ultramar :
 - Bien connaître le tracé privilégié par la pétrolière
 - Engager une discussion avec Ultramar sur une alternative au tracé privilégié
4. Rencontre avec Ultramar (14 h 00) :
 - Présentation du tracé privilégié
 - Présentation de l'alternative tracé « ESSO »
 - Discussion sur tracé
 - Autres éléments :
 - α *Dépôt et discussion de demandes en ce qui a trait à la construction du pipeline*
 - α *Dépôt et discussion sur le document « gestion de l'emprise »*
5. Suivi à faire et prochaines étapes avec Ultramar
 - .
 - .
 - .
6. Suivi à faire et prochaines étapes (UPA seulement)
 - Rencontre des producteurs concernés par les tracés?
 - Dépôt des listes de producteurs touchés par les tracés alternatifs
7. Levée de la rencontre



Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8E3
Téléphone : (450) 774-9154
Télécopieur : (450) 778-3797

Saint-Hyacinthe
Le 9 novembre 2005

Monsieur Louis Bergeron, ing. MBA
Directeur principal
Développement des affaires et Gestion des terminaux
2200, ave McGill College
Montréal (Québec) H3A 3L3

**OBJET : Suivi de la rencontre du 24 octobre entre Ultramar
et la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe.**

Monsieur,

À la suite de notre rencontre du 24 octobre, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe désire vous transmettre ses commentaires.

Ainsi, vous avez tenté de nous convaincre que la servitude « ESSO » comportait trop d'obstacles, ce qui justifie le tracé que vous privilégiez, qui est contiguë à la ligne d'Hydro-Québec.

En effet, les membres du comité sont conscients des obstacles du tracé « ESSO », mais nous demeurerons convaincus que ces obstacles sont surmontables, soit par contournement, soit par technique différente de construction. Par contre, nous restons sceptiques quant aux solutions de contournement que vous nous proposez le long du tracé « ESSO » : Feront-elles en sorte que le tracé « ESSO » sera de moindre impact sur le monde agricole par rapport au tracé Hydro-Québec? Cette démonstration n'a, semble-il, pas été faite à ce jour.

Nous croyons toujours que le tracé « ESSO » est celui de moindre impact pour le monde agricole et s'il n'est pas utilisable dans toute sa longueur, des contournements avec impact minimum sur l'agriculture devront être trouvés.

Par conséquent, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe souhaite vous rencontrer en comité technique restreint pour poursuivre les travaux. Cependant, il est clair que ce comité aurait le mandat précis suivant :

⇒ Modifier le tracé privilégié par Ultramar - en y incorporant la servitude détenue par « ESSO » - afin de rendre le tracé définitif de moindre impact pour le milieu agricole.

Si vous désirez aller de l'avant avec cette proposition de comité restreint et de mandat, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour France Beaudry, élue porteuse du dossier
Membre de l'exécutif de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

Simon Trépanier
Agent syndical



Le 14 novembre 2005

Madame France Beaudry
Élue porteuse du dossier et Membre de l'Exécutif
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe
3800, Boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 8E3

Objet : Tracé pour le projet Pipeline Saint-Laurent sur le territoire de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

Madame Beaudry,

Pour faire suite à votre lettre du 9 novembre 2005 concernant le sujet en rubrique, j'aimerais réitérer l'engagement d'Ultramar à travailler avec les gens du milieu, et plus particulièrement de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe à l'identification du tracé de moindre impact pour le projet Pipeline Saint-Laurent.

À cet effet, nous aimerions proposer que Messieurs Bruno St-Laurent et Claude Veilleux se joignent au comité technique restreint que vous proposez afin de poursuivre les travaux entrepris sur l'identification des options possibles de tracés pour ultimement sélectionner le tracé de moindre impact dans votre région. Ces options incluent mais ne se limitent pas nécessairement à l'utilisation de la servitude « ESSO ».

De plus, nous croyons que pour remplir adéquatement son mandat, ledit comité restreint devra d'abord définir dès sa première rencontre des paramètres acceptables pour la Fédération et Ultramar afin de poursuivre et de faciliter la sélection des différentes options de tracés. Un échéancier devrait aussi être élaboré dès le départ afin de nous assurer qu'il s'intègre le plus possible à nos activités respectives.

Nous sommes persuadés qu'en mettant ainsi nos ressources en commun, nous améliorerons grandement les chances de définir un tracé « optimal ».

Si vous désirez discuter plus en détails de l'approche proposée ou pour toute question relative à ce sujet, je vous invite à communiquer avec moi.

Veillez agréer, Madame Beaudry, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louis Bergeron
Directeur Principal, Développement des Affaires et Gestion des Terminaux

c.c. : Madame Martine Mercier, Vice présidente générale, Confédération de l'UPA



Pipeline Saint-Laurent

Comité technique – Tracé sur le territoire de la Fédération de l'UPA Saint-Hyacinthe
Réunion du vendredi 18 novembre 2005 de 10h à 12h45 aux bureaux de la
Fédération

Étaient présents :

France Beaudry, Yvan Michon, Mario Hébert, Simon Trépanier – UPA Saint-Hyacinthe
Claude Veilleux (Groupe Conseil UDA) et Bruno St-Laurent (Progestion BSL) pour
représenter Ultramar Ltée

Cette réunion fait suite à la rencontre du 24 octobre 2005 avec les représentants de la Fédération de l'UPA Saint-Hyacinthe, à la lettre de Madame France Beaudry du 9 novembre 2005 adressée à M. Bergeron et à celle de Louis Bergeron du 14 novembre 2005 adressée à Madame Beaudry.

1) Identification des critères de sélection de tracé

Dans un premier temps, on procède à l'identification des critères qui devraient guider la sélection du tracé à favoriser.

Les représentants de l'UPA indiquent les critères qu'ils considèrent prioritaires. Ce sont les suivants :

- L'impact à évaluer pour le tracé se limite au territoire de l'UPA de Saint-Hyacinthe.
- L'utilisation d'une servitude existante devrait être favorisée;
- Il est important de minimiser le nombre de kilomètres situés en zone verte;
- Le tracé devrait suivre l'axe des lots plutôt que d'être en travers des terres;
- Le tracé devrait être situé de manière à minimiser la longueur dans les zones boisées;
- Le chevauchement avec une emprise adjacente permettant de réduire la largeur de la servitude devrait être favorisé.
- Le tracé devra être acceptable à la majorité des propriétaires concernés membres de l'UPA.

Suite à l'identification des critères par l'UPA, les critères suivant sont ajoutés par les représentants d'Ultramar :

- L'utilisation d'une emprise existante permettant de réduire l'aire de travail temporaire devrait être favorisée;
- La largeur d'emprise permanente doit être adéquate pour assurer les

activités post-construction (Exploitation, entretien, sécurité)

- Le tracé doit éviter les zones habitées pour des questions de sécurité;
- Le tracé doit tenir compte de la qualité des boisés.

Dans le cadre de l'identification des critères, divers commentaires sont faits. Il faut souligner les commentaires suivants :

- Il est souligné que l'aspect cumulatif d'emprise devrait être pris en considération car dans certains cas, la superficie utilisée par des emprises sur une propriété représente un grand pourcentage de la superficie de la propriété;
- Le fait de suivre l'axe des lots peut avoir comme impact d'augmenter la longueur en zone boisée;
- L'impact dans le cas d'une fuite pourrait être moindre dans un secteur desservi par un réseau d'aqueduc que dans un secteur avec des puits artésiens;

2) Examen du tracé

Le tracé sur le territoire de l'UPA Saint-Hyacinthe est examiné et une discussion sur les possibilités à envisager a lieu. Les principaux éléments de discussion sont :

- Selon l'UPA, le tracé utilisant l'emprise ESSO devrait être favorisé car il est au bout de terres et déjà grevées d'une servitude.
- Certains participants de l'UPA considèrent que le tracé devrait demeurer dans l'emprise ESSO même lorsqu'elle a 2 pieds de large et est située dans des zones urbanisées. Ultramar réitère que ce n'est pas une solution souhaitable pour des raisons de sécurité et que cela ne respecte pas les normes du MTQ.
- Des alternatives de contournement du secteur du centre-ville de Saint-Hyacinthe sont examinées. Les représentants de l'UPA suggèrent un contournement qui réduit la longueur de pipeline adjacent aux lignes d'Hydro-Québec.
- Des scénarios (3) de modifications aux systèmes de drainage souterrain ont été présentés et discutés avec les représentants de l'UPA.

3) Conclusion

Suite à l'examen du tracé, il est convenu :

- que les représentants de l'UPA consulteront à l'interne pour déterminer si la possibilité de contournement dans le secteur de Saint-Hyacinthe serait acceptable;
- que Simon Trépanier devrait revenir avec la position de l'UPA d'ici au 25 novembre 2005;

- suite à la réponse de l'UPA, Ultramar évaluera le tout et entreprendra des démarches pour déterminer si le tracé alternatif est acceptable.
- Ultramar transmettra à l'UPA, après vérification, l'acte de servitude entre ESSO et le MTQ.
- L'UPA demande de préparer un quatrième scénario de modifications d'un système de drainage souterrain (pipeline à 45 degrés).
- Transmettre à l'UPA les quatre scénarios de modifications aux systèmes de drainage souterrain

Des dates tentatives de réunion sont établies pour une prochaine réunion. Ce sera le 5 décembre PM ou le 9 décembre AM.

BROUILLON



Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8E3
Téléphone : (450) 774-9154
Télécopieur : (450) 778-3797

Saint-Hyacinthe
Le 25 novembre 2005

Monsieur Louis Bergeron, ing. MBA
Directeur principal
Développement des affaires et Gestion des terminaux
2200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3L3

**OBJET : Suivi de la rencontre du 18 novembre entre Ultramar
et la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe (comité restreint)**

Monsieur,

À la suite de notre rencontre du 18 novembre, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe désire vous transmettre ses commentaires et orientations.

Ainsi, lors de cette réunion, nous avons tenté de trouver des alternatives au tracé que vous privilégiez. En effet, nous avons constaté votre ouverture à utiliser la servitude ESSO *sur une partie de celle-ci*, tel que nous vous le recommandions.

Par ailleurs, après réflexion en comité régional, nous croyons que les 2 tracés de contournement proposés (secteur de la rue Martineau et zone industrielle de Belœil et Saint-Mathieu) ont plus d'impacts sur le milieu agricole que la simple utilisation de la servitude d'ESSO sur toute la longueur du territoire de notre Fédération, entre Sainte-Hélène et Saint-Mathieu.

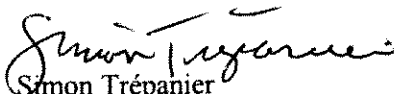
Même si les membres du comité sont conscients de certaines difficultés du tracé « ESSO », nous demeurons convaincus que ces obstacles sont surmontables. Par conséquent, nous croyons toujours que le tracé « ESSO » est celui de moindre impact pour le monde agricole. Ce tracé pourra être réalisé de façon sécuritaire tout en étant respectueux de toutes les populations touchées par celui-ci.

Si vous considérez que le tracé « ESSO » n'est pas utilisable sur toute sa longueur, des contournements avec impact minimum sur l'agriculture devront être trouvés. Par exemple, vous devrez considérer sérieusement la juxtaposition ponctuelle de votre future emprise avec celle de l'autoroute Jean-Lesage.

Si vous désirez en discuter plus longuement, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour France Beaudry, élue porteuse du dossier
Membre de l'exécutif de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe


Simon Trépanier
Agent syndical

Auclair, Katerine

Objet: TR: Projet Pipeline Saint-Laurent
Pièces jointes: Compte rendu- tracé 18nov05.doc

De : St-Laurent, Bruno
Envoyé : mardi, 7 février 2006 04:13 PM
À : 'simontrepanier@upa.qc.ca'
Objet : Projet Pipeline Saint-Laurent

Bonjour M. Trépanier

Suite à une vérification des dossiers de communication, Madame Auclair chez Ultramar m'a demandé de lui transmettre le compte rendu de notre rencontre du 18 novembre à vos bureaux. En retraçant ce document, j'ai constaté que j'avais omis de vous transmettre le tout pour m'assurer que son contenu exact. Malgré le temps qui a passé depuis cette rencontre, seriez-vous en mesure de m'indiquer si vous êtes en accord avec le contenu de ce compte-rendu.

Merci à l'avance

Bruno St-Laurent

Téléphone : (514) 499-6227
bruno_st-Laurent@ultramar.ca



Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe

L'Union des
producteurs
agricoles

Le 8 février 2006

13 FEV. 2006
VILLE DE VARENNES



Aux municipalités touchées par le projet
de Pipeline d'Ultramar

Objet : Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar

Mesdames, Messieurs,

Voici le résumé de nos interventions récentes dans le dossier du *Pipeline Saint-Laurent* d'Ultramar. Ainsi, à la suite d'une consultation de nos membres, nous avons suggéré à Ultramar un tracé de moindre impact pour l'agriculture, soit dans l'emprise possédée actuellement par Imperial Oil (Esso), dont l'oléoduc n'est plus en service depuis plus de 25 ans. En terme de tracé, il nous apparaît le meilleur compromis possible. Nos membres demandent donc à Ultramar d'utiliser l'emprise de cette compagnie pour y implanter son propre oléoduc. Nous poursuivons aussi les négociations avec Ultramar afin d'obtenir un cadre de compensations équitables pour nos membres qui auront à subir les inconvénients de ce projet.

Par ailleurs, lors de notre congrès régional 2005, les délégués de notre Fédération régionale ont adopté une résolution concernant le projet de pipeline. Celle-ci est annexée à la présente lettre.

Vous constaterez à la lecture de la résolution que les délégués demandent le retrait de la loi 229, loi autorisant l'expropriation de terres afin de permettre le passage du pipeline. Cette loi nous apparaît inappropriée dans un contexte où nous ne sommes pas en présence d'un service public, mais plutôt d'une compagnie privée dont l'intérêt majeur est de diminuer ses frais de transport. Nous tenions à vous en informer.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

France Beaudry
Membre du comité exécutif
et responsable du dossier

p. j. Résolution du congrès régional
Communiqué de presse de la Fédération



Le 6 mars 2006

Madame France Beaudry
Membre du comité exécutif
et responsable du dossier
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3

Madame Beaudry,

Nous avons tout récemment pris connaissance de votre lettre, datée du 8 février 2006 adressée aux municipalités touchées par le projet de Pipeline Saint-Laurent, concernant votre recommandation quant à l'utilisation de l'emprise «ESSO» et de vos inquiétudes face à la loi 229.

Par la présente, nous aimerions apporter quelques clarifications en lien avec vos commentaires qui, nous l'espérons, vous aideront à mieux comprendre la situation et parviendront à dissiper certains malentendus.

Tout d'abord, permettez-nous de souligner que l'utilisation de l'emprise «ESSO» a fait partie de nos études comme une alternative potentielle dans certaines régions. Par ailleurs, plusieurs contraintes ont récemment été identifiées et soulevées. L'une d'elles est que nous sommes toujours en attente d'une réponse de la pétrolière quant à sa volonté de nous céder l'emprise en tout ou en partie. De plus, le ministère des Transports (MTQ) nous a récemment informés que l'utilisation de la servitude existante pour l'ancienne conduite d'ESSO, qui n'a que deux pieds de largeur et qui se situe dans l'emprise de l'autoroute de façon intermittente, ne peut être envisagée. À cet effet, nous joignons à la présente une copie de la lettre du MTQ nous informant de leur position à cet égard.

Pour ce qui est des raisons qui justifient le projet de Pipeline Saint-Laurent, permettez-moi d'apporter les informations suivantes. Une hausse appréciable de la demande en produits pétroliers raffinés dans les marchés desservis par Ultramar, particulièrement au Québec, mais aussi dans tout l'Est canadien (Ontario et les provinces de l'Atlantique) se traduit par des importations nettes. Dans ce contexte, Ultramar est bien positionnée pour assurer un approvisionnement croissant de son terminal de Montréal-Est à partir de sa raffinerie de Lévis, et ainsi répondre aux besoins du marché.

En effet, Ultramar prévoit que d'ici quelques années, l'alimentation en produits pétroliers en provenance de sa raffinerie de Lévis, à destination de son terminal de Montréal-Est, atteindra les 100 000 barils par jour. Le transport des produits pétroliers raffinés entre Lévis et Montréal-Est est aujourd'hui assuré par navire, à l'occasion par camion-citerne et principalement par train-bloc. Le nombre de trains-blocs reliant Lévis à Montréal-Est est actuellement en moyenne de sept par semaine et, en raison des besoins accrus, pourrait bientôt augmenter à quatorze ou seize par semaine.

...2



Ceci représenterait une augmentation du trafic ferroviaire dans des zones densément peuplées telles Lévis, Drummondville, Saint-Hyacinthe, Belœil, Saint-Lambert et Montréal ou des expéditions additionnelles par navire sur le fleuve Saint-Laurent.

Pour accroître l'efficacité de l'approvisionnement du terminal de Montréal-Est, Ultramar a décidé d'étudier la possibilité de construire un pipeline le reliant à la raffinerie Jean-Gaulin de Lévis. Ainsi, ce nouveau moyen de transport permettrait un approvisionnement en écoulement continu du terminal de Montréal-Est et offrirait des avantages particulièrement intéressants :

- a) mode de transport sécuritaire, fiable, efficace;
- b) peu d'impacts environnementaux (sauf durant la période de construction, mais les terrains seront complètement remis en état); pour ce qui est des boisés protégés, un programme de reboisement sera soumis;
- c) souterrain, il passe inaperçu et les impacts visuels sont négligeables;
- d) par rapport aux autres modes :
 - 1. réduit substantiellement l'émission de gaz à effet de serre;
 - 2. moindre risque de problèmes techniques;
 - 3. non tributaire des mauvaises conditions météorologiques, particulièrement en hiver, alors que la demande est élevée;
 - 4. moindre risque d'être affecté par d'éventuels mouvements sociaux.
- e) assure un approvisionnement constant à la grande région de Montréal, particulièrement pendant les périodes hivernales de froid intense.

Comme vous pouvez le constater, il ne s'agit aucunement pour nous d'un projet qui a comme principal objectif de diminuer nos frais de transport, mais bien d'accroître l'efficacité de l'approvisionnement, tout en réduisant les impacts sur la population et l'environnement.

Finalement, laissez-moi corriger les fausses informations qui sont véhiculées quant à la loi 229. Premièrement, celle-ci ne constitue pas un précédent. En effet, un tel pouvoir d'expropriation avait été accordé à Pipeline Interprovincial (Québec) Inc. en 1992 (L.Q. 1992, c. 74), lequel accordait à ladite société, pour une durée de dix ans, un pouvoir d'expropriation pour la construction, l'entretien et l'exploitation d'un pipeline entre la raffinerie de Lévis (Saint-Romuald) et nos installations de Montréal-Est. Par ailleurs, il est vrai que l'adoption de telles lois est effectivement rare au Québec. Il semble que chez nous, le législateur ait choisi de juger au cas par cas de la pertinence de projets de même nature que le nôtre et d'adopter des lois particulières lorsqu'un projet lui apparaît être d'intérêt public. Ailleurs au pays, le gouvernement canadien et la plupart des gouvernements provinciaux ont plutôt adopté des lois cadres donnant aux entreprises un droit d'expropriation sur simple requête. Nous vous soumettons, ci-joint, une liste des lois existantes à cet effet dans les autres juridictions canadiennes.

L'adoption d'une loi privée qui accorde à Ultramar un pouvoir d'expropriation constitue une composante essentielle du projet pour la construction d'un pipeline. Le refus par un ou des propriétaires fonciers le long du tracé de consentir à Ultramar une option de servitude pourrait mettre en péril le projet, à moins que le promoteur du projet ne se soit vu accorder le pouvoir d'expropriation aux termes de la loi privée. Des pouvoirs d'expropriation de cette nature sont normaux dans le cadre de la réalisation de projets tels que des pipelines, des routes, chemins de fer, lignes de transport électrique qui impliquent tous des négociations avec un grand nombre de propriétaires terriens.

À titre d'exemple, si des compagnies telles TQM et Gaz Métropolitain ont pu réaliser la construction de pipelines au Québec, c'est qu'elles ont eu accès à ce genre de loi. Par ailleurs, comme leurs pipelines sortaient des frontières du Québec, leurs projets étaient assujettis à l'Office national de l'énergie (ONE), qui octroie ce privilège d'expropriation au besoin. Il ne leur était donc pas nécessaire d'obtenir une loi privée au Québec.

Nous n'avons pas l'intention d'utiliser la Loi 229 comme moyen de pression dans le cadre des négociations avec les propriétaires. Nous souhaitons sincèrement en arriver à des ententes de gré à gré avec chacun d'eux. D'ailleurs, les ententes négociées pour le droit de passage du futur pipeline souterrain, les compensations pour la servitude accordant un droit d'accès au site du pipeline, les indemnités et dédommagements pour les inconvénients associés à la construction, puis à l'exploitation, à l'entretien ou aux réparations au futur pipeline tiendront compte des particularités de chacune des propriétés. Les compensations, indemnités et dédommagements seront justes et équitables. À cet égard, et comme vous le savez sans doute, ceci fait l'objet de discussions avec l'Union des producteurs agricoles (UPA).

En cas d'impasse avec un propriétaire, Ultramar ne pourra imposer unilatéralement ses conditions. Elle pourra toutefois se prévaloir des pouvoirs que lui accorde la Loi 229, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en juin 2005. Si ce projet de loi a été accepté, c'est que l'Assemblée nationale a estimé que la construction du pipeline souterrain entre Lévis et Montréal-Est est un projet d'intérêt public. Ultramar n'a pas l'intention d'exproprier un propriétaire, dans le sens de l'obliger à quitter sa propriété.

La Loi 229 permet à Ultramar de s'adresser au Tribunal administratif du Québec afin d'obtenir, pour son pipeline souterrain, un droit de passage sur une propriété. En effet, Ultramar devra faire la preuve devant le Tribunal qu'elle a négocié de bonne foi et qu'elle a tout mis en œuvre pour en arriver à une entente avec le propriétaire concerné.

Ultramar devra aussi démontrer qu'elle a fait des offres justes et équitables qui prennent en compte à la fois la réalité particulière du propriétaire concerné et les ententes intervenues avec d'autres propriétaires. En fait, la loi assure l'ensemble des propriétaires d'un traitement équitable et elle permet d'éviter, par exemple, que des spéculateurs tirent un profit démesuré d'un pouvoir de blocage, après que d'autres propriétaires auront négocié puis accepté une entente qu'ils jugent raisonnable.

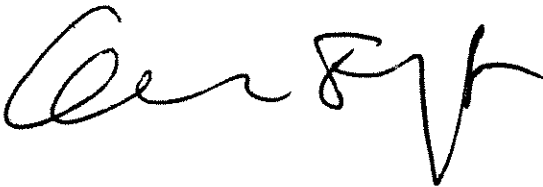
Le propriétaire aura tout le loisir de faire valoir son point de vue devant le Tribunal, de lui présenter ses observations, et de lui soumettre tout renseignement jugé utile pour éclairer sa décision. Même si le Tribunal rend une décision favorable à Ultramar, le propriétaire demeurera toujours propriétaire de son terrain. Ultramar ne bénéficiera que d'un droit de passage.

La convention de servitude entre le propriétaire et Ultramar permettra à cette dernière d'avoir accès, dans des conditions clairement définies, à l'emprise pour y construire, exploiter, entretenir, remplacer ou réparer le pipeline. Le propriétaire, dans le respect des dispositions de la convention de servitude, pourra poursuivre la plupart des activités pratiquées antérieurement sur le site. À cet effet, Ultramar poursuit des discussions avec les représentants de l'UPA afin de publier prochainement un document résumant clairement les contraintes associées à l'exploitation du pipeline projeté.

Notre projet de construction d'un pipeline, comme nous vous l'avons déjà mentionné, revêt une importance stratégique pour assurer la sécurité à long terme de l'approvisionnement en produits pétroliers, tout en réduisant l'impact sur la population et l'environnement. En ce sens, il nous apparaît clairement être d'intérêt public, ce qui justifie l'adoption de la loi 229.

Je vous prie d'accepter, Madame Beaudry, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Le vice-président,
Affaires publiques et gouvernementales



Louis Forget

- p.j. Lettre du Ministère des Transports
Revue des pouvoirs d'expropriation de pipeline

- c.c. M. Laurent Pellerin, président – UPA
Mme Martine Mercier, première vice-présidente – UPA
Municipalités touchées par le projet de Pipeline Saint-Laurent

Québec, le 22 février 2006

Monsieur Bruno St-Laurent, ing.
Pipeline Saint-Laurent
2220, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3L3

Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre, datée du 15 février dernier, à l'intérieur de laquelle vous demandez des éclaircissements concernant l'entité secondaire de l'emprise de l'autoroute 20 – Jean-Lesage.

Comme le mentionnait madame Anne-Marie Leclerc, ing., sous-ministre adjointe à la Direction générale des infrastructures et des technologies, dans une lettre transmise le 10 novembre 2005 à monsieur Mario Chrétien de l'Association des propriétaires privés, agricoles, acéricoles et forestiers, la largeur moyenne de cette entité secondaire est d'environ 8 mètres. Cette largeur, qui correspond à l'espace entre le fond du fossé et la limite de l'emprise, est effectivement variable en fonction de la topographie du terrain, des divers éléments de l'infrastructure (ponceaux, ponts, bretelles d'accès, etc.) et du milieu traversé (rural, périurbain, urbain). Il n'est pas possible, sans une recherche fastidieuse, de vous donner les largeurs précises de l'entité secondaire pour chacun des tronçons de l'autoroute.

Cependant, en fonction du rôle stratégique que joue l'autoroute Jean-Lesage, des divers milieux traversés et de la largeur d'emprise requise pour votre pipeline, nous pouvons vous confirmer qu'il ne peut être envisagé de procéder à l'installation de cette conduite à l'intérieur de l'emprise de cette autoroute. Il en va de même pour l'utilisation de la servitude existante pour l'ancienne conduite d'ESSO qui n'a que deux pieds de largeur et qui se situe dans l'emprise de l'autoroute de façon intermittente.

Espérant le tout à votre convenance, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



RICHARD CHARPENTIER, ing.

c. c. M^{me} Anne-Marie Leclerc, ing., s.-m.a.
MM. Antoine Robitaille, ing., s.-m.a.
Réal Gagnon, ing.

REÇU 23 FEV. 2006

700, boulevard René-Lévesque Est
22^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : (418) 643-9296, poste 2419
Télécopieur : (418) 644-6963
www.mtq.gouv.qc.ca